



VILLE DE DANVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS VISANT L'AGRANDISSEMENT D'UN ÉLEVAGE PORCIN EXISTANT À DANVILLE, *avis public est donné de ce qui suit :*

1. conformité à la réglementation municipale

Le 4 avril 2018, la ville de Danville a reçu une demande de permis de construction de deux bâtiments de porcherie en vue d'accroître le cheptel porcin sur un lieu d'élevage existant.

Le projet d'agrandissement a été jugé conforme au Règlement de zonage numéro 146-2015 de la ville de Danville et au règlement de contrôle intérimaire numéro 129-2005 en vigueur de la MRC des Sources.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 165.4.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 26 avril 2018, à 18h00, à la salle communautaire Monseigneur Thibault, à Danville.

L'objectif de cette assemblée est de recueillir les commentaires des citoyens sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance du permis requis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le projet sera présenté et une commission accueillera les questions et les commentaires sur ce projet.

3. Consultation des documents du demandeur

Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés, au bureau de la ville de Danville situé au 150, rue Water à Danville, QC J0A 1A0, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et ce, jusqu'au 11 mai 2018.

4. Commentaires

Les commentaires écrits pourront être reçus séance tenante par la commission ou ils pourront être reçus au bureau municipal situé au 150, rue Water à Danville, QC J0A 1A0, durant les heures régulières d'ouverture, et ce, jusqu'au 11 mai 2018.

5. Localisation du projet

Le projet est situé aux 70 et 71, route 255 à Danville. La construction de deux bâtiments destinés à l'agrandissement de l'élevage porcin est prévue sur les lots 4 834 992 et 4 079 012 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond (voir figure ci-dessous des projets).



Donné à Danville, ce 11 avril 2018

Caroline Lalonde
Directrice générale
Secrétaire-trésorière